

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPEEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du : 30 juin 2025
 Première convocation : 23 juin 2025
 Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS2025-06-62/5 : VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET
ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2024**

L'an deux-mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTEES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)		X	
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)		X	
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)		X	M. Alain LEON
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)		X	Mme Nicole SINIVASSIN
11	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
13	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)		X	
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)		X	
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)		X	
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)	X		
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
22	M. Guy LOSBAR (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X		
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X		
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Maddly GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** le compte de gestion du ***budget assainissement collectif*** – Exercice 2024 (cf. annexe).

Considérant l'exposé de Monsieur le Président :

Dans le cadre de la séparation ordonnateur et comptable public, le comptable public produit chaque année son compte de gestion. Ce document retrace l'ensemble des réalisations comptables de l'année, en recettes et en dépenses.

Au terme de cet exercice, le Comité syndical doit constater la concordance de ses écritures avec celles du comptable public, c'est l'objet de la présente délibération.

Cette année, les réalisations en recettes et en dépenses du compte de gestion du ***budget assainissement collectif*** sont synthétisées comme suit :

Extrait du compte de gestion :

Etablissement Agence Comptable	SYNDICAT MIXTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT GUADELOUPE	Exercice 2024	
RESULTATS BUDGETAIRES			
	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	20 452 831,50	31 000 000,00	51 452 831,50
Taxes de recettes encais (b)	12 213 099,15	30 244 182,14	42 457 281,29
Annulations de taxes (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d=a-b-c)	12 213 099,15	30 244 182,14	42 457 281,29
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	27 112 249,60	37 559 499,30	64 671 748,90
Mandats encais (f)	15 228 207,52	31 183 212,79	46 411 420,31
Reversements de mandats (g)	174 427,23	542 967,01	717 394,24
Dépenses nettes (h=e-f-g)	13 053 780,29	30 640 245,78	45 694 026,07
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent (d-h)	0,00	0,00	0,00
Déficit (h-d)	2 840 681,14	396 063,64	3 236 744,78

L'exercice 2024 enregistre ainsi un résultat d'exercice de -396 063,64 €.

Extrait du compte de gestion :

Etablissement : SYNDICAT MIXTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT GUADELOUPE Agence Comptable : Assainissement collectif		Exercice 2024	
Compte de résultat			
POSTES	COMPTES	MONTANT	
		Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	707, 7097		
Production vendue			
Prestations de services	706, 7096	22 222 338,47	21 046 449,30
Divers	701,703,704,708, 709 (sauf 7096,7097)	226 731,56	192 160,63
Production stockée	713		
Production immobilisée	72		
Subventions d'exploitation	74	5 000,00	
Reprises sur dépréciations et provisions	781		471 780,83
Transferts de charges	791		
Autres produits	75	167 861,64	264 807,21
<u>TOTAL I</u>		22 621 931,67	21 975 197,97
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	607, 6097		
Variation de stock	6037		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	601, 602, 6091, 6092		
Variation de stock	6031, 6032		
Autres achats et charges externes	604,605,606,6094, 6095,6096,61,62	2 321 948,71 11 726 069,03	2 064 013,10 12 301 337,28
Impôts, taxes et versements assimilés			
Sur rémunérations	631, 633	80 818,53	80 322,46
Autres	635,637		
Salaires et traitements	641, 648	2 567 380,72	2 636 671,70
Charges sociales	645, 647	938 587,78	1 103 696,40
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6811, 6812	5 100 831,50	6 750 000,00
Dotations aux dépréciations des immobilisations	6816		
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6817		
Dotations aux provisions pour risques et charges	6815	3 916 422,00	5 151 176,40
Autres charges	65	1,08	21 531,07
<u>TOTAL II</u>		26 652 059,35	30 108 748,41
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-4 030 127,68	8 133 550,44
PRODUITS FINANCIERS			
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	761,762		
Autres intérêts et produits assimilés	764,765,768		
Reprises sur dépréciations et provisions	786		
Transferts de charges	796		
Gains de change	766		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement	767		
<u>TOTAL III</u>			

Compte de résultat

POSTES	COMPTES	MONTANT	
		Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES FINANCIERES			
Dotations amortissements, dépréciations et aux provisions	686		
Intérêts et charges assimilées	661 665,668	1 198 882,22	1 469 459,07
Pertes de change	666		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	667		
<u>TOTAL IV'</u>		1 198 882,22	1 469 459,07
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		1 198 882,22	1 469 459,07
A + B - RESULTAT COURANT		5 229 009,90	9 603 009,51
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Subventions exceptionnelles	774	6 000 000,00	8 100 000,00
Autres opérations	771 773	133 082,47	69 296,70
Sur opérations en capital			
Produits des cessions d'immobilisations	775		
Autres opérations	777,778		
Reprises sur dépréciations et provisions	787		
Transferts de charges	797		
<u>TOTAL V'</u>		6 133 082,47	8 169 296,70
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Subventions exceptionnelles	672 674		
Autres opérations	671 673	1 300 136,21	201 065,05
Sur opérations en capital			
Valeur comptable des immobilisations cédées	675		
Autres opérations	678		
Dotations amortissements, dépréciations et aux provisions	687		
<u>TOTAL VI</u>		1 300 136,21	201 065,05
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-4 832 946,26	7 968 231,65
Impôts sur les bénéfices (VII)	695 698,699		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)		28 755 014,14	30 144 494,67
TOTAL DES CHARGES (II + IV' + VI + VII)		29 151 077,78	31 779 272,53
RESULTAT DE L'EXERCICE		-396 063,64	-1 634 777,86

Concordance avec le tableau de l'ordonnateur :

		CA 2024
A	total des recettes de fonctionnement	30 244 182,14 €
B	fonctionnement	30 640 245,78 €
C (A-B)	Résultat de l'année n	396 063,64 €
D	exédeant ou déficit de fonctionnement reporté	6 559 499,30 €
	<i>Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire</i>	
E (C+D)	Résultat exercice cumulé de fonctionnement	6 163 435,66 €
F	titres émis en investissement	12 213 099,15 €
G	mandats émis en investissement	15 053 780,29 €
H (F-G)	solde d'exécution n	2 840 681,14 €
I	solde d'exécution reporté	6 659 418,10 €
	<i>Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire</i>	
J (H+I)	solde cumulé d'investissement	3 818 736,96 €
K (E+J)	Fonds de roulement année n	9 982 172,62 €

**Le Comité Syndical,
Oui le rapport de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :**

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 18		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	2

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte de gestion du *budget assainissement collectif* de l'exercice budgétaire 2024 du SMGEAG comme suit :

SYNDICAT MIXTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT GUADELOUPE		Exercice 2024
RESULTATS BUDGETAIRES		
RECETTES	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	20 452 831,50	31 000 000,00
Titres de recettes émis (b)	12 213 099,15	30 244 182,14
Annulations de titres (c)	0,00	0,00
Recettes nettes (d=a-b-c)	12 213 099,15	30 244 182,14
DÉPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	27 812 249,60	37 559 499,30
Mandats émis (f)	15 228 207,52	31 183 218,79
Revertements de mandats (g)	174 427,23	542 967,01
Dépenses nettes (h=e-f-g)	15 053 780,29	30 640 245,78
RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
Excédent (i=h-f)	0,00	0,00
Deficit (h-f)	2 840 681,14	396 063,64

ARTICLE 2 : DE DECLARER la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif du *budget assainissement collectif* – Exercice budgétaire 2024 dressé par l'ordonnateur ;

ARTICLE 3 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Maddly GARGAR



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telercours.fr

